



Extrait du registre des délibérations

du Conseil Municipal

Séance du lundi 12 octobre 2026

Délibération n° DEL_2026-1012-04

MAIRIE DE SAINT
AMAND MAGNAZEIX

L'an deux mille vingt-six et le douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué en date du 2 octobre 2026, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de -Monsieur Patrice MIRGUET, Maire.

Président : M. MIRGUET

Secrétaire de séance : Mme LANGLOIS

Membres présents :

MIRGUET Patrice, TONIAL
Brigitte, PREVOST Christian,
PINET Geneviève, FEYSSAT

Bruno, AUPETIT Francis,
LANGLOIS Aurélie,

MACHINAUD Paul,
MASSARD Benoît.

Membres absents :

PIRES-ALVES Cécile donne procuration à PREVOST Christian,
DELANGHE Sibylle donne procuration à TONIAL Brigitte

OBJET : Demande de subvention ctd pour desenfumage salle de restaurant

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que, dans le cadre des travaux de rénovation réalisés sur les bâtiments communaux, des velux ont été posés en 2024.

À la suite de ces travaux, il convient de procéder à la réfection et au repositionnement de certains câbles et éléments du dispositif de desenfumage, afin de remettre l'installation en état de fonctionnement.

Ces travaux sont nécessaires pour des raisons de sécurité, notamment afin de garantir le bon fonctionnement du dispositif de desenfumage en cas d'incendie et d'assurer la sécurité des personnes accueillies dans le bâtiment.

Ils permettent également à la commune de disposer d'une installation opérationnelle et conforme aux exigences de sécurité en cas de contrôle de sécurité incendie.

Un devis a été établi par la société DESAUTEL pour la réalisation de ces travaux, pour un montant de :1 779,12 € HTMonsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne, au titre du CTD, une subvention correspondant à 50 % du montant des travaux.

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**Dépenses****Montant
HT**Travaux de réfection et de repositionnement du dispositif de désenfumage – Société DESAUTEL **1 779,12 €****TOTAL****1 779,12 €****Recettes****Montant Taux**Subvention CTD sollicitée **889,56 € 50 %**Autofinancement communal **889,56 € 50 %****TOTAL****1 779,12 € 100 %**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de réfection et de repositionnement du dispositif de désenfumage ;
- **APPROUVE** le devis de la société **DESAUTEL**, d'un montant de **1 779,12 € HT** ;
- **RECONNAÎT** la nécessité de ces travaux pour des raisons de sécurité et afin de garantir le bon fonctionnement du dispositif de désenfumage en cas d'incendie ;
- **PREND EN COMPTE** la nécessité de disposer d'une installation opérationnelle en cas de contrôle de sécurité incendie ;
- **SOLLICITE** auprès du Conseil départemental de la Haute-Vienne, au titre du CTD, une subvention de **50 %**, soit **889,56 €** ;
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ;
- **S'ENGAGE** à financer sur les fonds propres de la commune la part restant à sa charge, soit **889,56 € HT** ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la demande de subvention et à signer l'ensemble des documents correspondants.

le Conseil Municipal, à l'unanimité adopte la délibération présentée.

Secrétaire de séance

Le Maire

Patrice MIRGUET

Certifiée exécutoire

Publiée le :

Transmise au Représentant de l'État le :

En vertu de la présente

M. Maire certifie, sous sa responsabilité,

-informe que la présente délibération et d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).